

VILLE DE LA CRÈCHE

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2019 PROCÈS-VERBAL

L'an deux mil dix-neuf, le quatorze novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de LA CRÈCHE, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LA CRÈCHE sous la présidence de Monsieur le Maire, en suite de sa convocation en date du huit novembre deux mil dix-neuf.

Présents : P. MATHIS, M. GIRARD, H. HAVETTE, F. BONMORT, B. LEPOIVRE, J. VARENNES, R. GAUTIER, C. OMBRET, D. NIEUL, G. BOURDET P. FOUET, J. BOURDON, D. CAUGNON, N. PILLET, C. RENAUD (arrivé à 18h35), G. BUREAU DU COLOMBIER, (arrivé à 18h45) A. VAL, S. GIRAUD, O. PROUST, G. GREETHER, C. HERAUD (départ à 20h15) et E. GROUSSET.

Excusés et représentés :

L. MARQUILLY donne pouvoir à R. GAUTIER
H. LYON donne pouvoir à M. GIRARD
E. FERNANDES donne pouvoir à P. MATHIS
N. PORTRON donne pouvoir à F. BONMORT
G. JOSEPH donne pouvoir à N. PILLET
A. DUGUET donne pouvoir à H. HAVETTE
C. HERAUD donne pouvoir à S. GIRAUD (à partir de 20h15)

Excusée :

C. LEVAIN

Assistaient en qualité de secrétaires :

M.C. VATEL, H. FOURNOLS et S. PIMBERT

0. OUVERTURE DE SÉANCE

0.1. REMERCIEMENTS

Monsieur le Maire remercie pour leur présence les membres du Conseil Municipal, le public, ainsi que la presse et le secrétariat en charge de la prise de notes des débats.

0.2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des Conseillers Municipaux :

22 Conseillers Municipaux présents : P. MATHIS, M. GIRARD, H. HAVETTE, F. BONMORT, B. LEPOIVRE, J. VARENNES, R. GAUTIER, C. OMBRET, D. NIEUL, G. BOURDET, P. FOUET, J. BOURDON, D. CAUGNON, N. PILLET, C. RENAUD (arrivé à 18h45), G. BUREAU DU COLOMBIER (arrivé à 18h45), A. VAL, S. GIRAUD, O. PROUST, G. GRETHER, C. HERAUD (départ à 20h15) et E. GROUSSET.

7 Conseillers Municipaux excusés et représentés :

L. MARQUILLY donne pouvoir à R. GAUTIER
H. LYON donne pouvoir à M. GIRARD
E. FERNANDES donne pouvoir à P. MATHIS
N. PORTRON donne pouvoir à F. BONMORT
G. JOSEPH donne pouvoir à N. PILLET
A. DUGUET donne pouvoir à H. HAVETTE
C. HERAUD donne pouvoir à S. GIRAUD (à partir de 20h15)

1 Conseillère Municipale excusée :

C. LEVAIN

0.3. DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à désigner un secrétaire de séance.

Madame Delphine NIEUL se déclare candidate.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DÉSIGNE, Madame Delphine NIEUL comme secrétaire de séance.

1 - AGENDA 21 – POINT D'ÉTAPE SUR LES RÉALISATIONS ET LES PROJETS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération du 23 octobre 2012, la Commune a engagé une démarche d'élaboration d'un agenda 21 pour la Commune.

Il précise que le 21 janvier 2016, le Conseil Municipal a approuvé le programme de l'agenda 21 pour la période 2016-2020. Il invite l'Assemblée à prendre connaissance du tableau d'avancement des actions de l'Agenda 21 au titre de l'année 2019.

Monsieur le Maire et Monsieur LEPOIVRE, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, du développement durable du cadre de vie et de l'agriculture, commentent le document projeté en séance.

- Page 17

Monsieur BUREAU DU COLOMBIER précise que le Comité des fêtes s'est également engagé dans cette démarche en remplaçant lors des manifestations, les gobelets en plastique par des gobelets consignés donc réutilisables. L'association a constaté la diminution par 5 de la production de ses déchets lors des manifestations.

Madame HAVETTE explique que les cantines scolaires favorisent aussi le tri sélectif. Et de nombreuses actions sont menées par les écoles en matière d'écologie et de développement durable. Par exemple, l'école de Boisragon s'est vu offrir par la Collectivité 4 poules qui mangent certains restes alimentaires de la cantine.

Elle indique que le collège mène aussi des actions de sensibilisation anti gaspillage auprès des élèves, notamment avec la mise en place d'une balance qui pèse la quantité de nourriture jetée quotidiennement. Un concours inter collèges va être organisé afin de remotiver les élèves dans cette démarche.

Elle explique aussi que Monsieur LAURENT, le cuisinier de la cantine municipale, calcule au plus juste les quantités de nourriture à préparer.

Page 26 :

Monsieur Val souhaite connaître le délai dans lequel la zone de Candé pourrait être classée en zone naturelle sensible.

Monsieur LEPOIVRE précise que le processus pour ce type de classement par le Département peut-être long, notamment l'étude environnementale. Il indique que Deux-Sèvres Nature Environnement accompagne la démarche de classement initiée par la Commune.

Monsieur VAL demande combien de sites classés possède la Communauté de Communes sur les 43 existants sur le Département.

Monsieur LEPOIVRE indique qu'il en existe 3 ou 4 comme par exemple la Plaine de PAMPROUX ou le PUIT D'ENFER.

Monsieur le Maire indique qu'un projet de circuit vélo prénommé « la V 94 » pourrait être réalisé en 2020/2021 par le Département sur le territoire de la Communauté de Communes et jusqu'à Chauray pour un coût d'environ 300 000 €.

Monsieur GIRAUD demande si ce circuit traversera la RD 611.

Monsieur GIRARD indique que la traversée se fera au niveau du rond-point pour plus de sécurité.

- Page 31 :

Monsieur HERAUD indique que le jardin d'insertion a procédé à la plantation d'un certain nombre d'arbres sur le terrain communal.

Monsieur le Maire salue le travail de l'association en matière de production de fruits et de légumes sans engrais ni pesticides. Il rappelle que la Commune a elle aussi planté des arbres fruitiers sur le terrain.

Monsieur GRETHER demande quel est le pourcentage d'aliments « bio » dans les cantines scolaires de la Ville.

Madame HAVETTE indique que pour l'instant le circuit court est privilégié par rapport au « bio ».

Monsieur HERAUD quitte la salle à 20h15 et donne pouvoir à Monsieur GIRAUD.

Monsieur GIRAUD souhaite connaître les échéances de mise place de toutes ces actions.

Monsieur le Maire espère que, quelle que soit la nouvelle équipe municipale en 2020, cette démarche se poursuivra.

Monsieur GIRAUD demande quel est l'état d'avancement du projet d'un parcours « Terra aventura » présenté lors d'une précédente Commission.

Madame OMBRET indique que ce projet est toujours d'actualité. Il existe plusieurs parcours possibles. Il convient d'attendre le classement de la zone sensible des îles de Candé en espace naturel sensible (ENS) pour finaliser ce projet.

Monsieur GIRAUD indique que ce projet d'agenda 21 doit venir d'une démarche volontaire, mais surtout d'une implication des acteurs locaux. Aussi, il estime que le projet de la Collectivité manque encore d'une dimension collective et d'une sensibilisation plus importante. Il n'y a pas suffisamment de co-construction et de concertation. Il faut par exemple encourager les habitants à entretenir devant chez eux.

Monsieur le Maire indique que de nombreux articles évoquent le développement durable et l'écologie dans le bulletin mensuel, mais que ces sujets sont aussi abordés lors des réunions de quartier par la Municipalité et les citoyens.

Monsieur GIRAUD propose la création d'un groupe de travail.

Monsieur le Maire indique qu'un travail conséquent est mené à la Communauté de Communes, comme par exemple l'élaboration du PCAET, et qu'une concertation significative a été lancée en amont. Il précise que le conseil de développement apporte également son soutien à cette démarche.

L'assemblée prend acte de cette présentation.

2 – FINANCES

2.1. SOLAIRE CITOYEN SUR LA ZONE ATLANSEVRE : SOUSCRIPTION PAR LA COMMUNE D'ACTIONS DE LA SOCIETE DEMESOL

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER) a créé l'association DEMOSOL dont l'objectif est de développer des projets photovoltaïques en associant les acteurs du territoire (citoyens, collectivités et entreprises).

En effet, dans le cadre du Plan Climat Air Energie (PCAET), la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre met à disposition la toiture de l'hôtel d'entreprises sur la zone de Baussais pour réaliser une installation photovoltaïque. Cette installation sera d'une surface de 600 m² et d'une puissance de 100 kWc. Elle permettra de produire 114 000 kWh/an, soit l'équivalent de la consommation de 46 foyers. Celle-ci a été réalisée en octobre 2019 par l'entreprise AUGER de Boismé.

L'association DEMOSOL fait donc appel aux citoyens, entreprises et collectivités pour financer ce projet.

Monsieur le Maire propose donc que la Commune devienne actionnaire de cette association en souscrivant des actions pour un montant de 1 000 € (montant unitaire de l'action 50 €).

Monsieur VAL indique que c'est un projet citoyen très intéressant.

Ce point a été examiné par la Commission urbanisme, développement durable, cadre de vie et agriculture le 28 octobre 2019 et a reçu un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

- APPROUVE la souscription par la Commune d'actions à l'association DEMOSOL, pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'Hôtel d'entreprises sur la zone de Baussais – Commune de la Crèche
- APPROUVE le versement de la souscription d'un montant de 1 000 €, au titre du budget 2020,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Informations diverses :

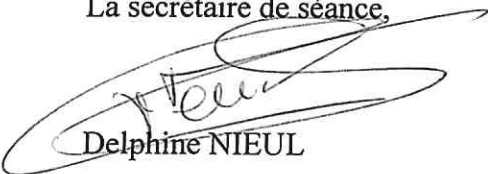
Monsieur GIRARD annonce que, suite au dépôt du dossier de candidature pour l'obtention du label « Commune sport pour tous », le Conseil d'Administration d' « AQUITAINE SPORT POUR TOUS », a octroyé 4 étoiles (sur 5 possibles) à la Commune. La cérémonie de remise de ce label est prévue le 29 novembre à l'Hélianthe. Le Conseil Municipal y est invité. Il remercie la Commission et le service des sports, pour leur implication dans ce dossier.

Monsieur le Maire informe de la réception de l'arrêté Préfectoral constatant la représentativité au sein du Conseil communautaire de la Communauté de Communes pour la période postérieure au prochain renouvellement général des Conseils Municipaux. La Commune de la Crèche disposera de 7 sièges sur un total de 45.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 5 décembre 2019.

La séance s'achève à 20 h 40

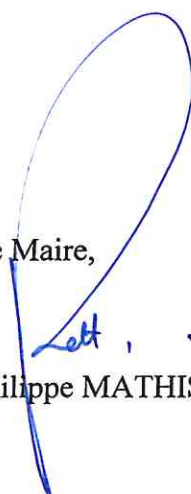
La secrétaire de séance,



Delphine NIEUL



Le Maire,



Philippe MATHIS